






LE PLAGIAT
(Exercice)



Un homme ne peut pas être légitimement contraint d'agir ou de s'abstenir sous prétexte que ce serait meilleur pour lui, que cela le rendrait plus heureux ou que, dans l'opinion des autres, agir ainsi serait sage ou même juste. Ce sont certes de bonnes raisons pour lui faire des remontrances, le raisonner, le persuader ou le supplier, mais non pour le contraindre ou lui causer du tort s'il agit autrement.

Source : John STUART MILL, *De la liberté*, [En ligne], <http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.mij.del2>, p. 11.



À partir de l'extrait original précédent, identifiez, en les justifiant, les utilisations problématiques.

1. ... L'homme est un être libre par essence. Un homme ne peut pas être légitimement contraint d'agir ou de s'abstenir sous prétexte que ce serait meilleur pour lui, que cela le rendrait plus heureux ou que, dans l'opinion des autres, agir ainsi serait sage ou même juste. Ce sont certes de bonnes raisons pour lui faire des remontrances, le raisonner, le persuader ou le supplier, mais non pour le contraindre ou lui causer du tort s'il agit autrement.

2. ... Comme l'exprime John Stuart Mill : un homme ne peut pas être légitimement contraint d'agir ou de s'abstenir sous prétexte que ce serait meilleur pour lui, que cela le rendrait plus heureux ou que, dans l'opinion des autres, agir ainsi serait sage ou même juste. Ce sont certes de bonnes raisons pour lui faire des remontrances, le raisonner, le persuader ou le supplier, mais non pour le contraindre ou lui causer du tort s'il agit autrement.

3. ... Comme l'exprime John Stuart Mill : un homme ne peut pas être légitimement contraint d'agir ou de s'abstenir sous prétexte que ce serait meilleur pour lui, que cela le rendrait plus heureux ou que, dans l'opinion des autres, agir ainsi serait sage ou même juste. Ce sont certes de bonnes raisons pour lui faire des remontrances, le raisonner, le persuader ou le supplier, mais non pour le contraindre ou lui causer du tort s'il agit autrement¹.

4. ... En effet, « [u]n homme ne peut pas être légitimement contraint d'agir ou de s'abstenir sous prétexte que ce serait meilleur pour lui, que cela le rendrait plus heureux ou que, dans l'opinion des autres, agir ainsi serait sage ou même juste. Ce sont certes de bonnes raisons pour lui faire des remontrances, le raisonner, le persuader ou le supplier, mais non pour le contraindre ou lui causer du tort s'il agit autrement. »

5. En effet, selon John Stuart Mill « [u]n homme ne peut pas être légitimement contraint d'agir ou de s'abstenir sous prétexte que ce serait meilleur pour lui, que cela le rendrait plus heureux ou que, dans l'opinion des autres, agir ainsi serait sage ou même juste. Ce sont certes de bonnes raisons pour lui faire des remontrances, le raisonner, le persuader ou le supplier, mais non pour le contraindre ou lui causer du tort s'il agit autrement. »

6. ... Selon Stuart Mill , un être humain ne peut pas être contraint légitimement d'agir ou de ne pas agir sous prétexte que ce serait mieux pour lui, que cela le rendrait plus heureux ou que, dans l'opinion des autres, agir ainsi serait juste ou même sage. Ce sont certainement de bonnes raisons pour lui faire des reproches, le raisonner, le convaincre ou le supplier, mais pas pour le contraindre ou lui causer du tort s'il agit autrement².

¹ John STUART MILL, *De la liberté*, [En ligne], <http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.mij.del2>, 1859, p. 11.

² John STUART MILL, *De la liberté*, [En ligne], <http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.mij.del2>, 1859, p. 11.

7. ... Selon John Stuart Mill, il est moralement impossible dicter la conduite d'autrui au nom de ses propres conceptions du bonheur, de la sagesse ou encore de la justice. Ceci ne signifie pas la fin de tout débat, discussion ou argumentation. Bien au contraire. Cela signifie cependant l'impossibilité morale d'imposer à autrui un comportement auquel il n'aurait pas volontairement choisi lui-même d'adhérer.

8. ... Selon John Stuart Mill, il est moralement impossible dicter la conduite d'autrui au nom de ses propres conceptions du bonheur, de la sagesse ou encore de la justice. Ceci ne signifie pas la fin de tout débat, discussion ou argumentation. Bien au contraire. Cela signifie simplement l'impossibilité morale d'imposer à autrui un comportement auquel il n'aurait pas volontairement choisi lui-même d'adhérer³.

ATTENTION !

Première infraction : zéro pour l'évaluation
Deuxième infraction : zéro pour le cours
Troisième infraction : expulsion du Collège.

Vérifiez maintenant vos habiletés en analysant l'article suivant :

Marc ROCHETTE, « De l'eau datant de la mer de Champlain », *Le Nouvelliste*, 3 juin 2011, p. 5.

³ John STUART MILL, *De la liberté*, [En ligne], <http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.mij.del2>, 1859, p. 11.